

**DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE SCIONZIER**

**REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°AMV2023_213**

Objet : Arrêté de circulation et Stationnement

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU le Code de la Route

Vu la demande présentée par l'entreprise ELECTRON TP en date du 25 octobre 2023.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation durant les travaux de maintenance de génie civil,
Rue du Bargy.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En raison de ces travaux, la Rue du Bargy sera e demi-chaussée par alternat manuel, la vitesse sera limitée à 30 km/h et le stationnement sera interdit **du Lundi 6 Novembre 2023 au Lundi 20 Novembre 2023 (durée de l'intervention 2 jours sur la période).**

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise.

ARTICLE 3 : L'accès des véhicules de sécurité et des riverains devra être maintenu en permanence.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipal et à Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la Mairie de Scionzier.

Pour extrait conforme au
registre des arrêtés
Scionzier, le
Le Maire.



A Scionzier, le 25/10/2023

